

Image not found or type unknown



ASSURANCE-VIE NON RECLAMEE

Par **fusioncheval**, le **01/02/2014** à **09:43**

J'ai un ami que est décédé en 2013 sans aucun héritier et sans aucun testament; il possédait une assurance-vie dont j'ai retrouvé les références mais dont j'ignore le bénéficiaire ; .La compagnie d'assurance me dit qu'elle a bien été avisée du décès mais qu'elle a besoin d'un certificat d'hérédité ou d'un acte de notoriété pour verser la somme; or cet ami avait très peu d'argent sur son compte; nous avons dû nous cotiser pour son enterrement et aucune succession n'a eu lieu ni aucun notaire n'est intervenu .Que faire pour que le bénéficiaire de l'Assurance-vie ,quel qu'il soit, reçoive cet argent?